

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 2

**Résolutions adoptées à la 596^e séance
tenue le 25 mars 2013**

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 22 avril 2013

CU-596-4.1 COMMISSION DES ARCHIVES - MODIFICATION DU MANDAT ET DE LA
COMPOSITION

Le Conseil de l'Université adopte les modifications du mandat et des principes de composition de la Commission des archives, conformément à la proposition contenue dans les documents **2013-A-2/596^e/622** et **2013-A-2/596^e/622.1** déposés aux archives.

CU-596-5.6 SÉANCES DU CONSEIL – CALENDRIER 2013-2014 ET 2014-2015

Le Conseil reçoit et adopte le calendrier de ses réunions qui se tiendront mensuellement au cours des exercices 2013-2014 et 2014-2015, conformément au document **2013-A-2/596^e/634** déposé aux archives.

CU-596-5.6 COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil de l'Université :

- reçoit la correspondance du recteur, identifiée sous la cote **2013-A-2/596^e/637** et adressée au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie le 18 mars 2013;
- accepte les modalités d'étalement des compressions budgétaires imposées par le gouvernement, sans pour autant acquiescer à la logique politique de procéder à ces coupes « déstructurantes » pour l'avenir de l'Université de Montréal et du Québec.

CU-596-6.1 COMITÉ DES PROMOTIONS (3^E RAPPORT) – RECOMMANDATION À
L'AGRÉGATION ET À LA TITULARISATION AU 1^{ER} JUIN 2013

Le Conseil de l'Université :

1. accorde la promotion à l'agrégation au 1^{er} juin 2013 aux personnes dont les noms paraissent à l'article **3a)** du rapport **2013-A-2/596^e/631.1** déposé aux archives;
2. accorde la promotion à la titularisation au 1^{er} juin 2013 aux personnes dont les noms paraissent à l'article **3a)** du rapport **2013-A-2/596^e/631.1** déposé aux archives;

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 2 de 2

**Résolutions adoptées à la 596^e séance
tenue le 25 mars 2013**

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 22 avril 2013

3. n'accorde pas la promotion à l'agrégation au 1^{er} juin 2013 à la personne dont le nom paraît à l'article **3b)** du rapport **2013-A-2/596^e/631.1** déposé aux archives;
4. n'accorde pas la promotion à la titularisation au 1^{er} juin 2013 aux personnes dont les noms paraissent à l'article **3b)** du rapport **2013-A-2/596^e/631.1** déposé aux archives.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot